

18^e Comité exécutif d'UNI Europa Bruxelles, les 29 et 30 mai 2013

Point 3 :

Pour une gouvernance économique démocratique et socialement responsable, liste de contrôle pour les syndicats

Adopté par le Comité exécutif d'UNI Europa lors de sa réunion à Bruxelles les 29 et 30 mai 2013.

Pour UNI Europa, le soutien continu du processus d'intégration européenne repose sur le fait que l'Union européenne est plus qu'un simple projet de marché unique et de zone de libre échange. UNI Europa doit se battre pour une Europe qui incarne à nouveau le progrès démocratique, économique et social. Au sein de l'UE, les États membres doivent veiller à se développer ensemble, non à rivaliser les uns avec les autres.

Les syndicats réclament une **gouvernance économique démocratique et socialement responsable** au sein de l'UE, qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail de tous, à commencer par les travailleurs faiblement rémunérés, que ce soit au Luxembourg ou en Bulgarie, en Allemagne ou en Grèce. En conséquence, le principal but de la gouvernance économique européenne doit être d'exercer des pressions constantes pour une hausse des revenus et l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, sans ingérence dans les régimes nationaux de sécurité sociale, de fixation des salaires et de négociation collective.

Par contre, l'approche actuelle en matière de gouvernance économique vise uniquement à renforcer la compétitivité internationale et à corriger les déséquilibres économiques en étant moins exigeant concernant les normes sociales et les conditions de vie et de travail, particulièrement dans les pays dits « moins performants ». Les syndicats et les groupes de négociation collective sont la cible d'attaques soutenues, comme s'ils étaient responsables de la crise et du dysfonctionnement de l'Union économique et monétaire.

Une telle politique est intolérable et insoutenable. C'est une atteinte aux droits des travailleurs et des syndicats qui risque d'entraîner les travailleurs et leurs familles dans la spirale du dumping social et de la pauvreté. Les parlements se retrouvent même privés de leur droit de représentation car il en résulte un transfert de pouvoirs des gouvernements nationaux et de la Banque centrale européenne à la Commission européenne, sans un système de freins et contrepoids (un système autorégulateur, en quelque sorte). En outre, cette politique contrevient manifestement aux dispositions énoncées dans le traité sur l'Union européenne (Titre I – Généralités). Comme l'indique sans équivoque le présent cadre de traité, le principal but de l'UE et, par le fait même, de la gouvernance économique européenne est d'améliorer les conditions de vie et de travail en favorisant le plein emploi et le progrès social.

UNI Europa appelle les institutions et les États membres de l'UE à réviser de toute urgence le cadre actuel de gouvernance économique: Un changement des priorités clés est nécessaire afin d'arriver à rééquilibrer la dimension économique et sociale de l'UE. La concurrence sur les coûts doit être complétée par la concurrence sur la qualité dans les marchés de services et de produits. L'adhésion à ce principe doit être considérée comme une condition préalable à une croissance durable et garantit la création d'emplois sûrs ainsi que des investissements dans une main-d'œuvre qualifiée. En particulier, UNI Europa insiste sur son opposition aux propositions actuellement avancées d'arrangements contractuels contraignants entre la Commission européenne et les États membres. De tels accords sont non seulement de nature antidémocratique, mais ils constituent également un moyen d'asseoir une politique d'austérité inefficace.

Les institutions et les gouvernements de l'UE doivent mettre un terme à la dérive d'une **gouvernance économique antidémocratique et socialement irresponsable!** Les décideurs doivent trouver des solutions novatrices qui permettent de surmonter l'échec du paradigme néolibéral.

Pour une gouvernance économique démocratique et socialement responsable,

Nous contestons vigoureusement une approche de la gouvernance économique européenne qui complète des politiques néolibérales par des mesures « placebo » hypocrites concernant les questions sociales et les conditions de travail. La **raison d'être** de la gouvernance économique doit être la croissance durable et le plein emploi grâce à des conditions d'emploi, de travail, de rémunération et de vie décentes pour tous. Les mesures d'austérité vont à l'encontre de cet engagement en faveur du progrès social, d'où la nécessité d'y mettre fin.

Pour UNI Europa et ses affiliés, qui représentent 7 millions de travailleurs, les douze points suivants jettent les bases d'un cadre de gouvernance économique démocratique et socialement responsable qui permette d'atteindre l'objectif fondamental de l'UE en matière de progrès social et économique.

Une politique économique au service de la société

1. Corriger les déséquilibres de manière socialement durable

La gouvernance économique doit permettre de corriger, réduire et prévenir les déséquilibres économiques entre les États membres et dans le monde. Les pays affichant un déficit commercial et les pays excédentaires doivent apporter une contribution équitable, les seconds en particulier, en stimulant la consommation privée et publique ainsi que les importations.

2. Stimuler la demande intérieure de services de qualité

Il faut une demande intérieure forte et un secteur des services implanté localement. Ils constituent la base requise pour assurer une compétitivité internationale durable, répondre aux besoins futurs des citoyens et maintenir le modèle social européen.

3. Encourager l'investissement social

Il faut un programme complet et dynamique de relance et d'investissement axé sur la croissance et les emplois décents, d'une valeur équivalant à 1 à 2 pour cent du PIB de l'UE. Il devrait bénéficier en priorité aux groupes les plus touchés par la crise, le chômage et les mauvaises conditions de travail, soit: les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les immigrants. Le « plan Marshall pour l'Europe » élaboré par la Confédération des Syndicats Allemands (DGB) constitue un précieux modèle pour un tel projet.

4. *Assainir et consolider les finances publiques*

La situation fiscale et budgétaire des pays doit être consolidée. Pour ce faire, il importe de veiller à ce que les recettes publiques soient suffisantes, particulièrement en élargissant l'assiette fiscale pour couvrir tous les revenus et actifs possibles de manière équitable.

5. *Mettre fin à la concurrence fiscale*

Un cadre juridique permettant de mettre fin à une concurrence fiscale excessive et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, en particulier par des pratiques transfrontalières de planification fiscale agressive. Il faut harmoniser l'assiette fiscale et les taux minimums d'imposition pour les sociétés, éventuellement en introduisant un taux minimum de 25%, qui est le niveau d'imposition actuel moyen en Europe.

Responsabilité sociale

6. *Protéger les droits sociaux*

Les droits sociaux fondamentaux des travailleurs et des syndicats ne doivent pas être subordonnés aux libertés du marché intérieur, au droit de la concurrence ni aux mesures d'austérité – ni en droit ni au nom de la conditionnalité de l'aide financière de l'UE. La diversité des régimes nationaux de relations sociales doit être respectée.

7. *Mettre fin aux attaques à l'endroit des travailleurs et des syndicats*

Le droit européen doit prévoir des garanties ayant force exécutoire permettant d'éliminer les politiques et initiatives européennes à l'endroit des États membres – y compris les recommandations par pays – qui visent à:

- favoriser une concurrence à la baisse sur les salaires, les conditions de travail, les dépenses sociales, les normes de sécurité sociale, l'imposition et l'environnement;
- porter atteinte aux droits des travailleurs et des syndicats;
- empiéter sur l'autonomie des partenaires sociaux et s'ingérer dans les négociations collectives.

Cela vaut également pour les arrangements extralégaux comme la « Troïka » formée par l'UE, la BCE et le FMI, les interventions politiques des institutions européennes ou les « arrangements contractuels » proposés.

8. *Établir un cadre juridique exécutoire pour la protection des droits des partenaires sociaux*

L'UE, et la Commission en particulier, doit avoir l'obligation légale de protéger activement les emplois et conditions de travail décentes, les droits des travailleurs et des syndicats, et de promouvoir la négociation collective et le dialogue social à tous les niveaux. L'égalité de traitement doit être la règle pour tous les travailleurs.

9. *Lutter contre le dumping social*

Il faut mettre un terme au dumping social transfrontalier au moyen d'un cadre juridique européen qui soit exécutoire, qui s'applique en particulier aux sociétés utilisant les libertés du marché intérieur pour exploiter les travailleurs et pénaliser des employeurs qui respectent les lois.

10. *Définir des indicateurs sociaux*

Le processus de gouvernance économique doit inclure la définition et le respect d'indicateurs sociaux structurels, ainsi qu'une évaluation comparative des politiques actives du marché du travail. La prise de décisions socialement responsables suppose que l'évaluation des politiques se fasse en fonction non plus seulement d'indicateurs économiques mais également d'indicateurs sociaux ayant le même poids.

Responsabilisation démocratique

11. Intégrer le dialogue social dans la gouvernance économique

Les syndicats doivent contribuer à la gouvernance économique à tous les niveaux et de façon obligatoire. Cela concerne en particulier les processus décisionnels relatifs à la conception du cadre de la gouvernance économique européenne et au contenu des recommandations par pays. Cela suppose les obligations explicites suivantes:

- que les gouvernements nationaux et les partenaires sociaux rendent compte de l'évolution de la situation sociale, du dialogue social et des relations sociales, ainsi que des infractions aux normes du travail;
- que les recommandations par pays soient négociées avec les partenaires sociaux au niveau national.

12. Réaffirmer les droits des parlements

La gouvernance économique européenne a des répercussions profondes sur les politiques des États membres de l'UE, et en fait sur la vie des citoyens et des travailleurs. Le processus décisionnel doit être démocratique. Cela suppose la pleine participation du Parlement européen et des parlements nationaux, en particulier lorsque les recommandations et les actions de l'UE à l'intention des États membres sont assorties de sanctions. Un processus décisionnel réservé à la Commission et aux gouvernements nationaux manque de légitimité démocratique; c'est particulièrement vrai du concept actuellement à l'étude des « accords contractuels » entre la Commission et un État membre.

Le remaniement du cadre de gouvernance économique doit être complété par l'adoption d'une politique européenne proactive de lutte contre la crise actuelle et par l'amendement du traité de l'UE en vue d'y mettre la dimension sociale sur un pied d'égalité avec la dimension économique. Le « contrat social pour l'Europe » adopté par la CES fournit l'assise générale sur laquelle fonder une Europe véritablement sociale.